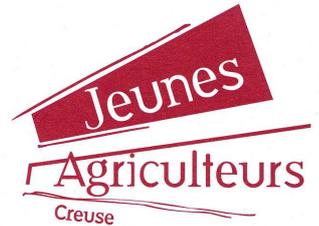


Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

- **Une visite** d'information et de conseils sanitaires chez l'éleveur nouvellement installé, dans les deux années qui suivent la transmission des installations par JA23.
- **Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins** en ce qui concerne :
 - Les **frais de visites vétérinaires**.
 - Les **frais d'analyses** à l'introduction pour les recherches correspondantes

*NB : Celle-ci ne peut intervenir que lors d'introduction avec utilisation du **billet de garantie conventionnelle** dans les deux années qui suivent le passage du technicien de GDS Creuse.*

- **Un bon pour une participation** à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- **Une prise en charge à 100 %** d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - **50 % par GDS Creuse** (plafonnée à 40 €).
 - **50 % par le vétérinaire traitant** dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).



BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE
Relatif à - PARATUBERCULOSE - MALADIE des MUQUEUSES (BVD)
(rayez la maladie pour laquelle vous ne souhaitez pas de garantie)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS CI-APRÈS DÉSIGNÉS

1) **ACHETEUR** (Identité - adresse)
N° de cheptel :

2) **VENDEUR** (Identité - adresse)
N° de cheptel :

LISTE DES BOVINS CONCERNÉS

N° d'identification	Prix arrêté à la somme de	N° d'identification	Prix arrêté à la somme de
1	11		
2	12		
3	13		
4	14		
5	15		
6	16		
7	17		
8	18		
9	19		
10	20		

IL EST CONVENU CE QUI SUIT
Le vendeur garantit les animaux ci-dessus désignés dans les conditions suivantes : dans le cas où il serait avisé, par lettre recommandée avec accusé de réception, postée dans un délai de 30 jours à partir de la date de livraison, qu'un ou plusieurs bovins du lot n'ont pas présenté une réaction **NEGATIVE** vis à vis :

- DE LA PARATUBERCULOSE
Lors de sérologie paratuberculose sur sang ou de PCR sur fèces pour chaque animal par un laboratoire agréé, prélèvements effectués par le Vétérinaire Sanitaire, moins de 10 jours après la livraison.
- DE LA MALADIE DES MUQUEUSES
Lors d'une épreuve virologique réalisée pour chaque animal par un laboratoire agréé, sur un prélèvement de sang effectué par le Vétérinaire Sanitaire, moins de 10 jours après la livraison.

Le VENDEUR S'ENGAGE à reprendre TOUS LES ANIMAUX RÉAGISSANTS à l'endroit où ils ont été livrés et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours. L'ACHETEUR devra tenir à la disposition du vendeur le résultat de laboratoire. Il devra maintenir les animaux désignés ci-dessus ISOLÉS de son troupeau jusqu'à réception du résultat de laboratoire et pour les animaux réagissants, jusqu'à leur reprise par le vendeur.

Monsieur (vendeur)..... exécutera le dit ENGAGEMENT dans les cinq jours suivant la date de réception de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus et sous réserve de la présentation au lieu où se trouvent l'animal ou les animaux correspondant au(x) résultat(s) de laboratoire.

Fait en triple exemplaires à....., le ___/___/___
LE VENDEUR ⁽¹⁾..... L'ACHETEUR ⁽¹⁾.....

(1) faire précéder de la mention "lu et approuvé"

Exemplaire VENDEUR VOIR AU VERSO : les différentes étapes à respecter lors de l'introduction



Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **2 bons pour visites et analyses lors d'introductions** : l'éleveur règle les visites au vétérinaire et les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec un bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur. *Il est dans l'intérêt de l'éleveur d'utiliser ces deux bons pour l'introduction de deux premiers bovins.*
- 3) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : à présenter lors de la participation à ces journées de formation.